

CAPA hors-classe des certifiés 29 mai 2012

Cette CAPA est la première instance qui se tient après le résultat des élections présidentielles, qui a abouti au départ de Nicolas Sarkozy. L'élection d'un nouveau président de la république, qui souhaite mettre l'accent sur l'éducation lors de son quinquennat, suscite beaucoup d'espoir parmi les personnels que nous représentons. Il est indispensable que, malgré la date où nous sommes, il n'y ait pas pour l'ensemble des collègues des changements notoires pour la rentrée prochaine. Nous demandons que l'état des heures supplémentaires soit desserré puisqu'un collectif budgétaire doit être discuté au mois de juillet. Le ministre a décidé de répondre en partie seulement à la demande du SNES-FSU (décharge de service d'un tiers de l'HO pour les stagiaires à la rentrée 2012 cela représentant l'équivalent de 2 000 emplois) en octroyant au moins une décharge de service de 3h pour les certifiés ou agrégés. Cette mesure insuffisante mais symbolique doit avoir des traductions concrètes pour tous les collègues, c'est pourquoi nous demandons à Mme le recteur pour les stagiaires d'appliquer de manière constructive cette nouveauté en permettant à tous d'avoir au minimum une classe en moins par rapport aux années précédentes. Il faut donc, en clair, pour certaines disciplines ajuster le volume de la décharge horaire. L'amélioration de l'année de stage doit aussi se traduire par des améliorations pour les collègues demandeurs de mutations et nous vous demandons donc de débloquent le plus possible de postes gelés initialement pour les stagiaires, en utilisant des BMP. Tout cela nécessite un changement de calendrier du mouvement intra pour mettre en œuvre ces décisions.

Nous demandons aussi à Mme le recteur un geste fort, gage d'une restauration d'un véritable dialogue social respectueux du paritarisme, du rôle des commissions paritaires et de leurs avis, qui consiste à ne pas communiquer de projets d'affectation avant d'avoir pris l'avis des commissions paritaires. C'est tout le sens de la décision prise par le nouveau ministre concernant les affectations qui devaient être décidés par les seuls recteurs et chefs d'établissement et qui seront soumises à une FPMN qui se déroulera les 4, 5 et 6 juin.

Nous voulons aussi un traitement des postes spécifiques transparent et équitable à l'opposé de ce qui s'est fait pour l'instant lors du GT spea et en amont. Il est clair que la commission collégiale devant classer les candidats en fonction des fiches de postes et des compétences particulières ne s'est pas tenue et que se sont visiblement d'autres critères, totalement opaques, qui ont prévalu à ce pseudo classement. Nous exigeons une remise à

plat de ce dernier et exigeons que l'équité soit à nouveau à l'œuvre pour les affectations sur ces postes.

Enfin sur les établissements ECLAIR, nous exigeons que les postes restés vacants après les fpmn des 4, 5 et 6 juin ainsi que les postes éventuellement libérés lors de la phase intra soient attribués à titre définitif s'il y a des candidats volontaires au mouvement.

Nous ne pouvons passer sous silence lors de cette CAP le contenu du JO du 8 mai 2012 puisque c'est le jour qu'a choisit Luc Châtel pour publier les textes, rejetés par toutes les organisations syndicales, sur l'évaluation des enseignants! Quel acharnement à vouloir rendre dociles voire serviles les enseignants en imposant une évaluation qui ne prendrait plus en compte la réalité de notre métier, à savoir nos capacités à enseigner une discipline, et qui confierait l'évaluation de notre travail aux seuls chefs d'établissement qui ne sont ni qualifiés ni formés pour le faire. Mais dès le 9 mai le président de la république tout nouvellement élu a annoncé le retrait de ces textes, le SNES-FSU ne peut que s'en féliciter.

Mais cela ne résout en rien le contentieux salarial qui nous oppose à notre employeur. Il n'est plus possible de voir notre pouvoir d'achat se dégrader de nouveau (- 11,3% depuis 2000), de voir le point d'indice geler alors que les dernières études de l'OCDE que l'on ne pas soupçonner d'une particulière bienveillance à notre égard, place les enseignants français parmi les plus mal payés. Il faut rappeler ici, que l'évaluation et la notation des personnels enseignants du second degré a une influence directe sur le déroulé de carrière de chaque personnel, ce que les managers nomme le salaire au mérite. Car comment appelé autrement un montant de 180 000 euros dans une carrière de 40 annuités entre deux rythmes d'avancement, somme qui ne prend pas en compte le passage éventuel à la hors classe. Cette notation qui reste inégalitaire au regard de l'ensemble de la profession et des disciplines (inspections anciennes encore de trop nombreux collègues se retrouvent avec la note moyenne de l'échelon ce qui est certes un moindre mal mais qui maintient le constat d'un retard d'inspection malgré les efforts que nous avons put noter et souligner, disparités géographiques, disparités liées au type d'établissement et disparités disciplinaires non négligeables dans certains échelons au regard de la grille cible de notation au 10^{ème} échelon par exemple philosophie 8% dans le A et 75 % dans le B, espagnol 8% dans le A et 85% dans le B) produit les mêmes effets sur le tableau d'avancement. Cette année encore trop de collègues du 11^{ème} échelon sont écartés du tableau d'avancement avec pourtant une carrière durant laquelle ils n'ont pas démérités. Pour le SNES-FSU l'esprit du texte originel de la hors classe doit être lu comme étant une possibilité de fin de carrière pour le plus grand nombre de nos collègues. C'est pourquoi nous plaidons pour que le cas tous ces collègues soit examiné lors de cette CAP. Ces collègues du 11^{ème} échelon (24) qui sont loin d'avoir démérités : certains ont déjà une ancienneté importante dans le dernier échelon, d'autres sont parfois très proches d'un

départ à la retraite, certains ont une inspection ancienne (plus de 5 ans) qui les pénalise même si vous avez accepté de donner à ces collègues là la note moyenne de l'échelon, d'autres encore ont des avis annuels en augmentation et sont pourtant exclus de votre proposition de tableau, enfin certaines motivations d'avis nous paraissent peu fondées et nous y reviendrons en début de CAP si vous le voulez bien.

Le ratio promu/promouvables de 7% nous octroi cette année 262 promotions. Dans l'immédiat nous souhaitons que cette CAP permette de rectifier ce qui pour nous ne peut être considéré que comme des injustices au regard de la lettre et de l'esprit du texte fondateur de 1989 après les actions fortes menées pour obtenir une revalorisation, à savoir l'exclusion de trop nombreux collègues au 11^{ème} échelon.

Nous nous félicitons du retour à une qualité d'impression qui nous a permis de lire sans utiliser de loupe les documents et vous en remercions.

Vous nous permettrez d'aborder deux points concrets :

- Le remboursement des indemnités de déplacement des élus des personnels: dysfonctionnement quasi permanent aucun versement depuis février, cela est inadmissible alors que les phases 1 et 2 (validation de l'OM et de l'EF se déroulent normalement !).
- Se rajoute à cela l'interdiction de l'accès au parking du rectorat ! Les élus des personnels ne sont pas des visiteurs ! nous exigeons un badge « élu des personnels » et de pouvoir se garer dans l'enceinte du 53 avenue cap de croix quand des places restent disponibles.

Tout cela traduit une drôle de conception du dialogue social dans cette académie, nous souhaitons un retour rapide à des relations normales et constructives sur tous les dossiers.